



DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

ELEMENTS D'ANALYSE



Comité Syndical

du 14 février 2024 à 20h00

Préambule

Dans les collectivités de plus de 3 500 habitants, un Débat d'Orientation Budgétaire doit être organisé au sein de l'assemblée délibérante. Il obéit aux conditions de forme et de fond définies dans le Code Général des Collectivités Territoriales à l'article L2312-1. Cette obligation s'applique aux groupements de communes comprenant au moins une commune de 3 500 habitants ou plus.

Le Débat d'Orientation Budgétaire est organisé dans un délai de deux mois avant le vote du budget, dans les conditions qui sont prévues dans le règlement intérieur.

La loi NOTRe et le décret du 24 juin 2016 précisent que ce débat doit porter sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que la présentation des engagements pluriannuels envisagés, l'évolution de la dette ainsi que celle des dépenses et des effectifs. L'article D2312-3 du CGCT précise les données que doit contenir le Rapport des Orientations Budgétaires (ROB).

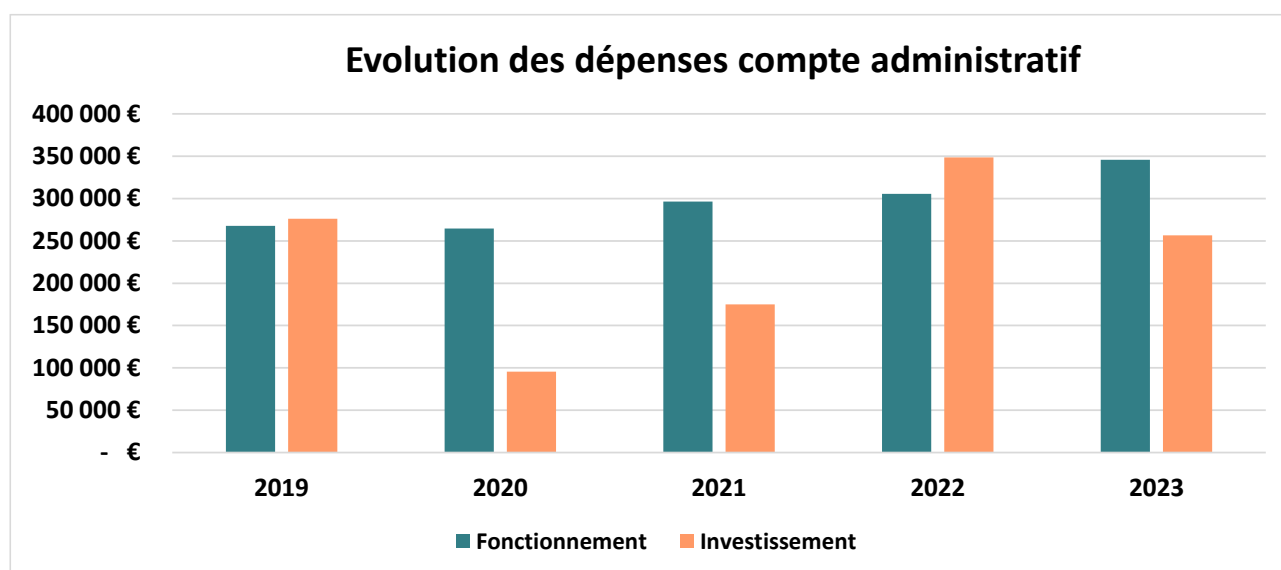
Il comporte les informations suivantes :

- Les orientations budgétaires envisagées par le syndicat portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement, comme en investissement.
- La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière d'investissement.
- Des informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette.
- Les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement de la collectivité.
- La structure de l'effectif, les dépenses relatives aux salaires, le régime des primes et la durée effective du temps de travail.

Les indications données dans ce document le sont à titre indicatif, basées sur des données estimées et qui sont donc susceptibles d'évoluer d'ici le vote du budget au vu de certains chiffres attendus. Ces ajustements ne seront cependant pas de nature à modifier les orientations présentées dans ce document.

Situation financière globale du Syndicat

Le bilan de l'exercice 2023 laisse apparaître les résultats -cumulés et annuels- suivants :



Graphique 1 : évolution des dépenses basée sur les comptes administratifs (hors opérations d'ordre de régularisation) de 2019 à 2023.

En 2023, les dépenses de fonctionnement ont augmenté par rapport à 2022 : l'augmentation des dépenses est principalement due à la création d'un poste supplémentaire pour 6 mois pour animer les MAEC, à l'augmentation des amortissements de plus de 21 000€ ainsi que le montant des intérêts d'emprunts qui est passé de 513.69€ à 5 392.90€. Les dépenses d'investissement quant à elles ont baissé. En effet, certaines actions réalisées fin 2023, ne seront payées que sur l'exercice 2024. Cela concerne notamment la maîtrise d'œuvre sur les seuils et la mise en défends des rivières.

Le bilan comptable de l'exercice 2023 laisse apparaître les résultats cumulés suivants :

	Résultat cumulé début exercice 2023	Résultat annuel exercice 2023	Résultat cumulé début exercice 2024
Fonctionnement	196 162.75 €	70 254.55 €	266 417.30 €
Investissement	- 189 485.77 €	100 483.32 €	- 89 002.45 €

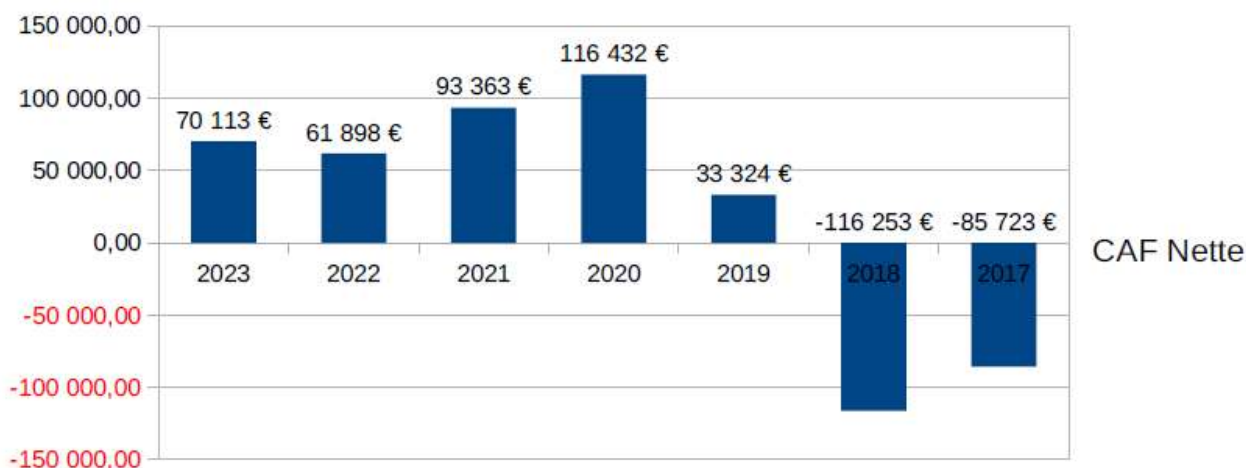
Tableau n°1 : Résultats 2023

Il est conforme aux projections présentées lors du DOB 2023. Il conduit cependant à baisser fortement les excédents de fonctionnement qui permettent d'avoir une gestion des dépenses sans avoir recours à une ligne de trésorerie. Ce constat peut être expliqué par plusieurs facteurs :

- Le décalage entre la perception des recettes de subventions et la dépense réalisée
- La baisse globale des subventions en fonctionnement

- L'insuffisance de l'autofinancement annuel compte tenu de l'augmentation des charges et de la baisse des recettes de subventions.

Cette dernière hypothèse est validée par l'observation de la capacité d'autofinancement (CAF) du syndicat transmise par le trésorier.



Graphique n° 2 : Evolution de la CAF nette

La capacité d'autofinancement nette du syndicat (CAF nette) (qui représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital) a beaucoup diminué depuis 2020. On constate cependant un effet positif de l'augmentation des contributions de ses membres sur la CAF 2023. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement. Comme le montre le tableau du programme pluriannuel d'investissement (page 7), elle est très insuffisante pour permettre le financement des opérations des 3 prochaines années, sans creuser le déficit.

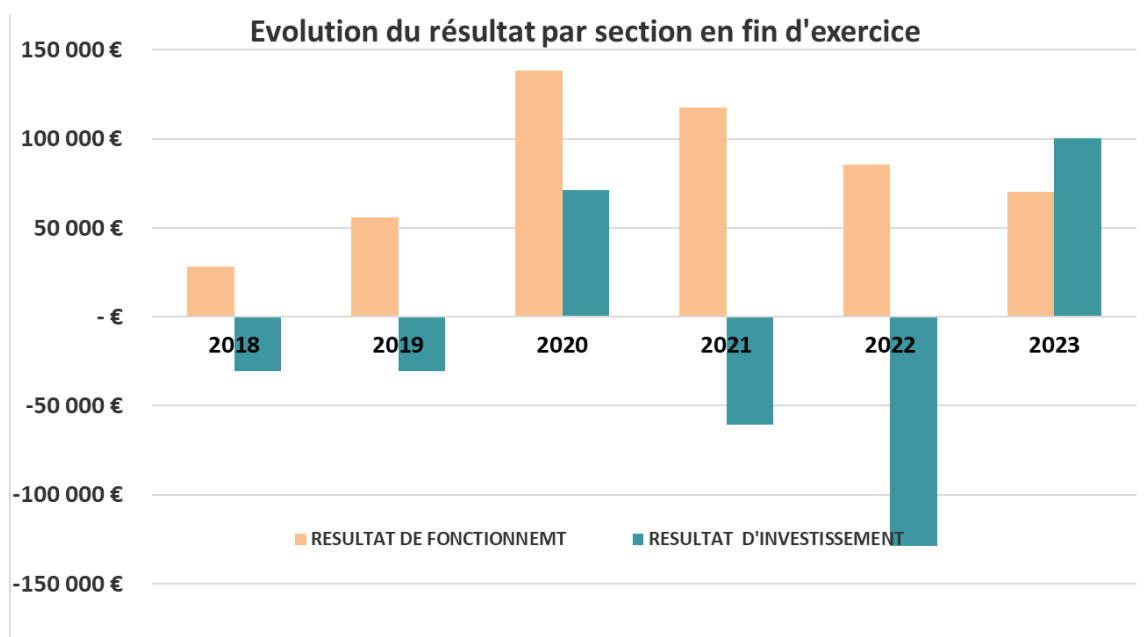
La situation financière du syndicat reste donc très tendue dans un contexte où les charges augmentent, les subventions diminuent et les montants prévisionnels des travaux restent très incertains.

Historique des résultats depuis 2018

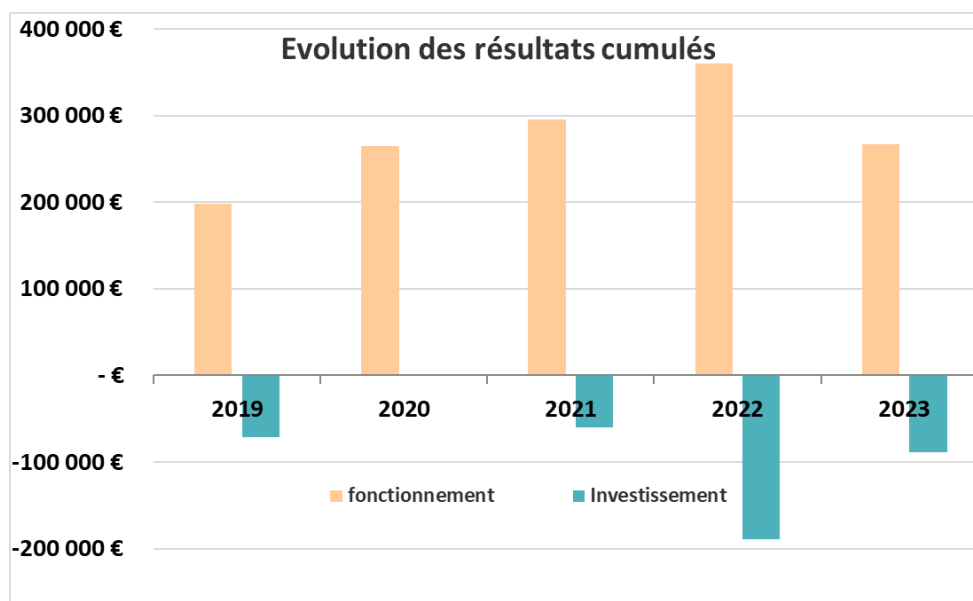
L'absence de recettes directes en investissement conduit à la création d'un déficit d'investissement chronique lié au reste à charges (hors subventions) des opérations réalisées qui représente un minimum de 20% de la dépense. Dans le temps, ce déficit peut être comblé par :

- La réalisation d'année blanche en investissement,
- La réalisation d'un emprunt comme en 2016,
- La mise en place d'amortissement des opérations réalisées sur les restes à charges. Cette action budgétaire a été mise en place en 2023 pour les opérations soldées au compte 458 : opérations pour compte de tiers.

En 2023, les recettes d'investissements essentiellement de subventions ont été supérieures aux dépenses. Ceci est dû au décalage entre exercice souvent observé entre l'année de réalisation des travaux et l'année de perception des subventions. Pour autant ce résultat positif pour l'exercice 2023 ne vient pas combler le déficit antérieur reporté comme le montre le graphique n°4.



Graphique 3 : évolution des résultats par section de 2018 à 2023



Graphique 4 : évolution des résultats cumulés par section de 2019 à 2023

	2019	2020	2021	2022	2023
fonctionnement	198 297 €	265 163 €	296 021 €	360 191 €	266 417 €
Investissement	- 71 364 €	51 €	- 60 544 €	- 189 486 €	- 89 002 €

Les résultats cumulés laissent apparaître les résultats suivants pour **2023** :

- Un **excédent** cumulé de **fonctionnement** de **266 417,30€**
- Un **déficit** cumulé d'**investissement** de **- 89 002.45€**.

Etat de la dette

Emprunts :

Le syndicat a actuellement un emprunt en cours auprès du Crédit Mutuel qui se terminera en décembre 2024. Le syndicat n'envisage pas de recourir à l'emprunt en 2024.

Le capital restant à rembourser au 1er janvier 2024 s'élève à 18 666.49€ avec un remboursement de 18 777,45€ (capital + intérêt) pour 2024.

Pour les emprunts contractés par le SIAH du canton de Saint Trivier sur Moignans, il ne reste plus que l'emprunt de 300 000 € réalisé en 2010 pour une durée de 25 ans. Ce dernier a été réalisé pour financer la création d'un bassin de rétention sur la commune de Chaleins au lieu-dit Fournieux et se terminera donc en septembre 2035.

Cet emprunt a été contracté à taux variable et les annuités varient annuellement selon le capital restant dû et le taux transmis par la banque. Ces dernières années, compte tenu des taux d'intérêts proches de 0 et l'absence de taux minimum, le montant des intérêts était très faible voir nul. Il n'était donc pas intéressant de le renégocier et de passer ainsi à un taux fixe. Les derniers contacts avec la Caisse d'Épargne ont conclu, pour l'année 2023, que malgré une augmentation substantielle des taux d'intérêts depuis un an, ce taux restait attractif compte tenu du capital restant dû (plus de 160 000 euros), la question est cependant à nouveau posée cette année. L'échéance 2024 reste dû selon les modalités de l'emprunt à taux variable et un passage à taux fixe pourrait être envisagé pour 2025. La part intérêts est passée de 5 176.76€ pour 2023 à 7635.72€. Il est prévu de réévaluer cette situation à l'été 2024.

Les montants de ces remboursements sont assurés uniquement par les contributions annuelles des Communautés de Communes dont les communes dépendent et ce selon la clé de répartition prévue à l'origine dans les statuts du SIAH.

Lignes de trésorerie :

Le Syndicat n'avait plus recours depuis 2019 à une ligne de trésorerie car il disposait d'une trésorerie suffisante. Avec la baisse des reports en fonctionnement, on observe une baisse de la trésorerie disponible. Aussi et comme le syndicat l'a voté en décembre 2023, le budget prévoit les frais d'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 200 000€. Les consultations réalisées ce début d'année aboutissent à une contractualisation avec le crédit mutuel. Cette ligne de trésorerie permet de pallier au décalage de trésorerie, entre les dépenses et le solde des subventions et/ou la perception des contributions de ses membres.

Prévisions pluriannuelles

Le bureau a travaillé cet automne à l'élaboration d'une stratégie pluriannuelle 2024/2025/2026. Cette dernière s'appuie sur la réalisation des actions dont la conception est engagée, la poursuite des actions de restaurations de la trame turquoise et de nouvelles propositions (projet de sciences participatives, réalisation de plans de gestions des zones humides, mise en œuvre du programme life Dombes si ce dernier est retenu etc..).

Les projections budgétaires sont reprises dans le tableau ci-dessous sur la base d'un montant des contributions réévaluées dès 2024 à 320 000 euros par an :

	2024	2025	2026
Total dépenses fonctionnement	280 962 €	284 399 €	283 624 €
Total dépenses investissement	499 448 €	664 000 €	446 029 €
Total des dépenses	780 410 €	948 399 €	729 653 €
Total recettes fonctionnement	426 046 €	393 880 €	398 916 €
Total recettes investissement	184 450 €	586 135 €	307 933 €
Total des recettes	610 496 €	980 015 €	706 849 €
Différence dépenses moins recettes	-169 914 €	31 616 €	-22 804 €

Tableau n° 2 : Plan pluriannuel d'investissement 2024-2025-2026

Ce plan pluriannuel montre que les exercices 2024 et 2026 sont largement déficitaires. En conséquence le déficit d'investissement se creuse et les excédents cumulés sont consommés pour la réalisation des opérations. Les 3 prochaines années vont être délicates du point de vue de la trésorerie. Par ailleurs le niveau des recettes réévaluées permettra de tout juste tenir les dépenses prévisionnelles d'investissement.

Les paragraphes ci-après se focalisent davantage sur les orientations budgétaires proposées en fonctionnement et en investissement pour l'année 2024.

Les chiffres détaillés ci-dessous pourront faire l'objet d'ajustements entre le présent débat d'orientation budgétaire et le vote du budget.

Etat du personnel

Tableau des emplois et répartition du temps de travail

Le tableau des emplois du syndicat compte aujourd'hui 5 postes permanents ouverts à temps plein (dont un vacant). Deux postes sont occupés à temps plein et les postes de direction et de responsable administratif et financier sont occupés à 80%.

Les agents travaillent sur la base légale de 35h hebdomadaire. L'organisation mise en place prévoit un temps de travail de 39h par semaine, compensé par des jours de RTT conformément à la délibération prise le 13 décembre 2021.

Le temps de travail est consacré à :

- La présence sur le terrain en réponse aux sollicitations,

- L'animation ou la participation à des projets visant les acteurs du territoire et l'amélioration de la qualité des milieux (MAE, PSE, Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), Projet de Territoires et de Gestion de l'Eau (PTGE), Natura 2000, arrêté cadre sécheresse etc...)
- La conception et le suivi des chantiers prévus dans le programme pluriannuel d'investissement,
- La mise en œuvre d'un programme de participation citoyenne pour impliquer les habitants du territoire sur la forme et la nature des projets de restauration qui pourraient être portés demain par le syndicat.

Rémunérations

La rémunération indiciaire de chacun des agents est réglementaire et dépend du grade et de l'ancienneté de celui-ci.

L'ensemble des agents perçoivent le RIFSEEP hormis le poste de technicien (Vincent BEL) et de responsable administratif et financier (Marie EDME). La part des indemnités des agents en 2024 représente moins de 12% des rémunérations.

Les agents ne disposent pas d'avantages en nature mais le SRDCBS cotise au CNAS (Comité National des Actions Sociales) au titre de son obligation de mise en place d'action sociale en faveur des agents suite à une loi votée en 2007. Le syndicat participe par ailleurs à hauteur de 30 euros par mois et par agent pour le financement du contrat de prévoyance passé avec le CDG01.

Les dépenses de fonctionnement 2024

✓ Les charges à caractère général :

Les charges à caractère général se répartissent à part quasi égale entre les dépenses de fonctionnement courantes et les dépenses liées à des actions d'entretien, d'animation ou de communication du syndicat :

- Des dépenses courantes de fonctionnement au plus proche du CA 2023 mais qui intègrent les augmentations de charges et l'inflation (loyer, maintenances diverses, assurances),
- Les travaux ponctuels relevant du fonctionnement pour environ 44 500 € :
 - Des frais d'entretien des bassins de lutte contre les inondations
 - Une enveloppe prévisionnelle pour l'enlèvement d'embâcles dans les traversées de bourgs suite à des crues, tempêtes...
 - Des frais de maintenance et d'entretien de l'automate du barrage de Tallard et des limnimètres (mesures automatisées des hauteurs d'eau à St Etienne sur Chalaronne et Guéreins)
- L'adhésion à l'Association Rivières Rhône Alpes Auvergne pour la mise en réseau des gestionnaires de milieu aquatiques et l'accès à des formations, des journées d'échanges techniques.
- La réalisation du rapport d'activités 2023,

- La réalisation d'animations scolaires (2023/2024) à destination des classes de primaire pour environ 5 800 €.
- Le reste à charge du suivi de la qualité de l'eau du bassin versant de Birieux Villars-les-Dombes engagé dans les PSE. Cet engagement est pluriannuel jusqu'en 2025. Il s'inscrit dans une convention de partenariat à signer avec la Communauté de Communes de la Dombes qui est porteuse du programme PSE. Ce suivi bénéficie d'une aide de 70% de la dépense TTC de la part de l'Agence de l'Eau.
- Des frais de notaires pour le transfert de propriété des ouvrages de lutte contre les inondations.
- Des frais de commissaire enquêteurs pour l'enquête publique des travaux à conduire sur la Chalaronne en amont et en aval du camping.
- Des frais d'animations et de communications pour la mise en place d'un projet de participation citoyenne pour environ 14 000 euros.

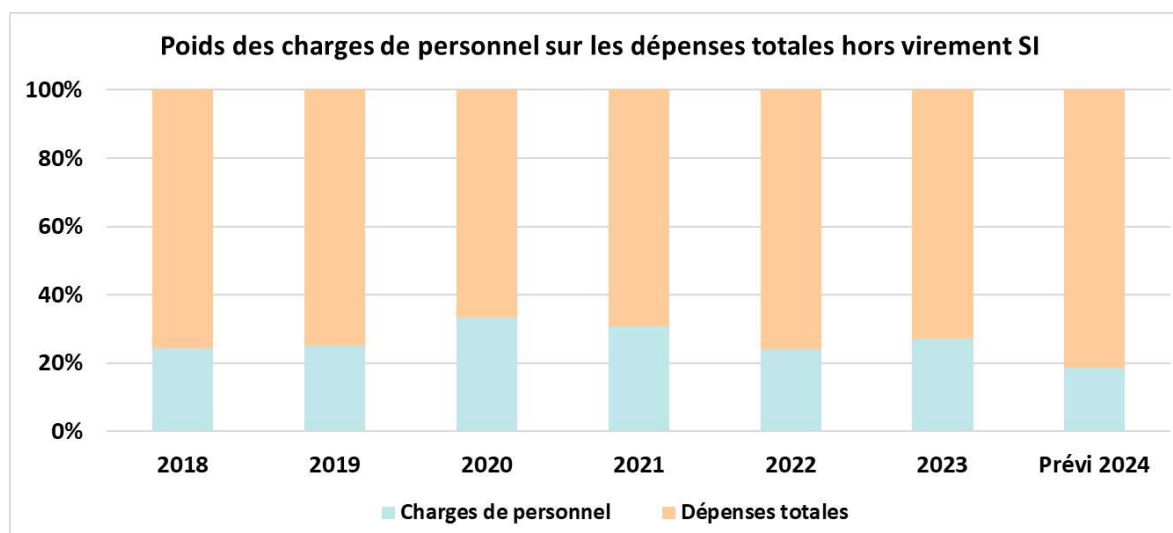
✓ Les dépenses de personnel

Les dépenses de personnel 2024 seront revues à la baisse par rapport à 2023 compte tenu des 2 nouveaux recrutements faits sur les postes de technicien et de responsable administratif et financier.

En section de fonctionnement, la part des charges de personnel représente l'essentiel des dépenses, les compétences statutaires du syndicat conditionnant une activité essentiellement tournée vers l'animation territoriale et des opérations d'investissement.

Cependant, si on la compare aux dépenses totales du syndicat, fonctionnement et investissement compris, cette part chute fortement (entre 20 et 35% selon les années).

En 2024, le poids des charges de personnel sur les dépenses totales reste stable.



Graphique 5 : Poids des charges de personnel sur les dépenses totales réelles (fonctionnement + investissement) de 2018 à 2023 et prévisionnel 2024

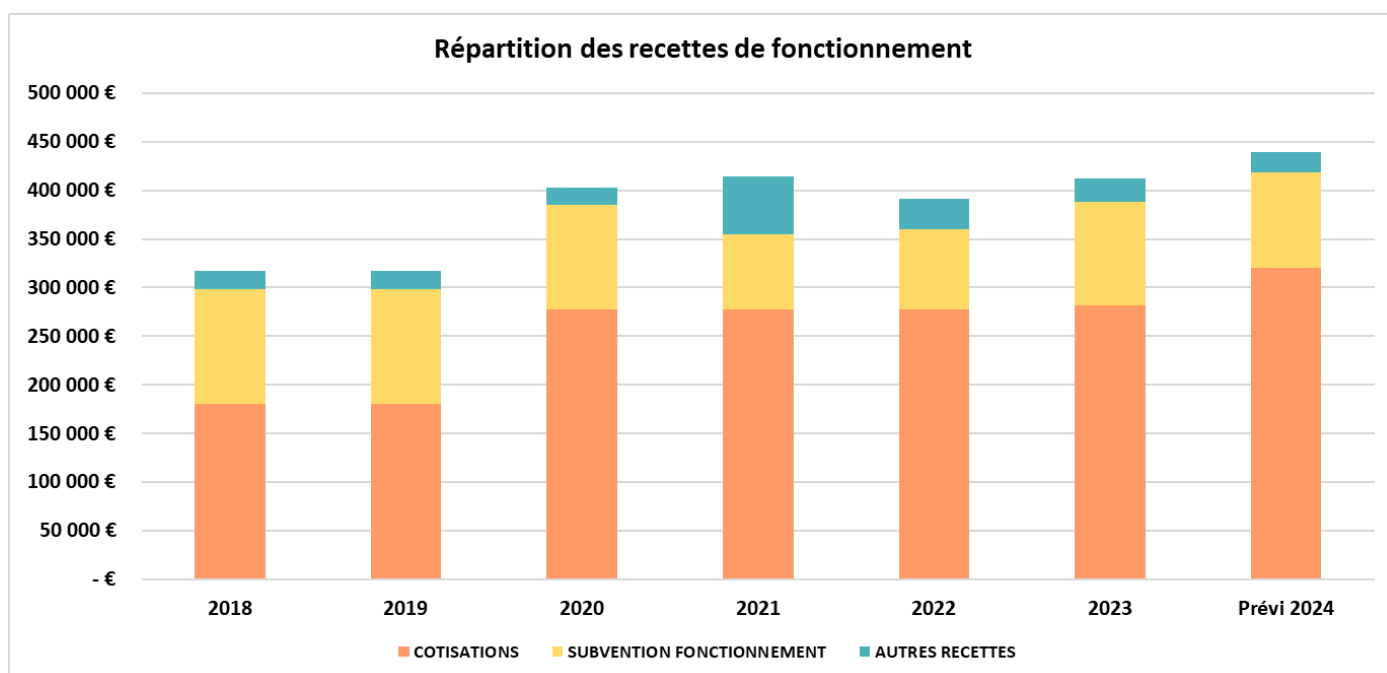
Pour 2024, le montant des charges de personnel serait de l'ordre de 206 770 €.

Les recettes de fonctionnement 2024

Les recettes se composent des éléments classiques :

- Les subventions des principaux financeurs : Agence de l'Eau, Région Auvergne-Rhône-Alpes, Europe, Ministère de l'Agriculture
- Le remboursement des emprunts de l'ancien SIAH uniquement par les collectivités concernées,
- Les contributions des communautés de communes membres du syndicat et réparties à l'aide de la clé de répartition définie dans les statuts,
- D'une part de FCTVA sur les dépenses de fonctionnement liées à l'entretien et réparation voies et réseaux.
- D'un reversement de subvention sous la forme de contribution supplémentaire de la CC de la Dombes pour l'animation dans le cadre du partenariat sur le projet de suivi des PSE

Le montant des contributions financières des intercommunalités pour 2024 est proposé à la hausse. Le montant pris est celui qui a été communiqué aux intercommunalités fin 2023 sur la base d'une note stratégique. A ce jour, 4 intercommunalités sur 5 ont répondu favorablement à l'augmentation des cotisations au niveau de 320 000 euros. C'est donc celui qui a été retenu pour le débat des orientations budgétaires 2024. Le montant à retenir pour le montage du budget sera débattu au comité syndical.



Graphique 6 : Répartition des recettes de fonctionnement de 2018 à 2024

Les dépenses d'investissement 2024

Les dépenses d'investissement se décomposent en trois grands types :

- ✓ Le remboursement des capitaux d'emprunts,
- ✓ Les restes à réaliser qui sont des dépenses initialement prévues en 2023 et reportées pour tout ou partie en 2024,
- ✓ Les nouveaux travaux d'investissement au titre de l'année 2024.

Ces 3 composantes constitueront le budget primitif 2024 une fois sommées.

✓ Les restes à réaliser 2023 pour un montant de 71 140€

Même si certaines opérations n'étaient pas terminées fin 2023, seul le montant des bons de commande émis a été comptabilisé dans les restes à réaliser pour :

- L'étude sur le bassin d'inondation du Poncharat en cours,
- Les plantations sur les travaux d'arasement du seuil de la RD933
- La mise en défens des rivières sur l'Appéum,
- Le curage de 2 mares
- La maîtrise d'œuvre sur les seuils.

✓ Les nouveaux travaux d'investissement proposés pour un montant estimé à 490000€

- Travaux de lutte contre les espèces invasives (hydrocotyle fausse renoncule),
- La restauration de la trame turquoise au travers de la restauration de mares et la plantation de haies,
- L'installation de sondes de suivi des niveaux d'eau de la Chalaronne à la Chapelle du Châtelard,
- Les études de Maîtrises d'œuvre sur différents seuils,
- Les travaux de dérasement du seuil de la STEP à Guéreins
- L'étude de dangers du barrage de la Mâtre à Messimy-sur-Saône
- Les travaux d'essartage des atterrissements de la Chalaronne au droit du camping de St Didier,
- Le refaçonnage des banquettes de la Chalaronne sur une portion teste de la traversée Villardoise
- Le déplacement de l'atterrissement situé en amont du gué des ilons à St Etienne sur Chalaronne
- La réalisation de 3 plans de gestion de zones humides
- Les travaux de reprises de l'ouvrage de Prade sur la Mâtre
- La mise en place de la concertation autour du projet de restauration du Relevant et la poursuite des études de maîtrise d'œuvre

Les recettes d'investissement 2024 (avec les restes à réaliser)

✓ Les opérations non affectées pour un montant de 385 000 euros réparties ainsi

- Le virement de la section de fonctionnement pour financer les actions
- L'affectation du résultat de fonctionnement au 1068
- Le FCTVA
- Les amortissements

✓ Les subventions

Au regard des actions inscrites en dépenses, des subventions (associées aux restes à réaliser 2023 ou pour les nouvelles actions 2024) sont attendues à hauteur de : 250 000 euros

Le budget total du syndicat est estimé à **1 220 000 €**

Budget de fonctionnement de **576 000€**

Budget d'investissement de **644 000 €**

Au stade des orientations budgétaires, les propositions détaillées ci-dessus pourront faire l'objet d'ajustements, notamment après réception des résultats définitifs de la trésorerie.